

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020

* * * * *

L'an deux mil vingt, le vingt-deux octobre, le Conseil Municipal de la commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BORDET Bernard, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GROUSSET Sylvie, HERHARD Anne-Marie, MARTINELLI Sylvie, MM BORDET Bernard, BRETON Philippe, DRUEZ Richard, BRISSON Noël, LUCAS Stéphane.

ABSENTS EXCUSÉS :

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Absents excusés : GRONIER Emilie, VEILLAT-FABIEN Florence et Richard DRUEZ

Pouvoirs :

0

Votants :

8

Secrétaire de séance :

Madame HERHARD Anne-Marie

Convocation :

15 OCTOBRE 2020

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

A. FINANCES

1. Autorisation signature emprunt- clôture budget travaux école
2. Avenant pour répartir les dépenses du marché Assainissement de l'impasse des peupliers- commune/ CCVSA :
3. Affectation des budgets annexes : transport scolaire et tourisme et loisirs
4. Admission non-valeur-facture OM ex BAR-TABAC
5. Changement du pack logiciel métier

B. URBANISME

1. Achat de terrains – parcelle A120 Mme CHARNAY (régularisation et utilisation communale)
2. Achat de terrain – parcelle A401 M. Charbonnel (acquisition de l'impasse des Peupliers)

C. ELECTIONS

1. Désignation des représentants de la commune au sein des Commissions intercommunales de la Communauté de Communes suivantes ;
 - a. Commission Locale d'évaluation des charges transférées ;
 - b. Commission finances et économie ;
 - c. Commission intercommunale pour l'accessibilité ;
 - d. Commission intercommunal des impôts directs.

QUESTIONS DIVERSES

Préambule :

En préambule de la séance, le conseil municipal accueille le vice-président de l'association « le kiosque »

Jean-Paul HERHARD et la directrice Katia SUIRE sont venus pour faire la présentation des différentes activités offertes aux habitants du territoire.

Ils ont proposé de mettre en place un atelier numérique ainsi qu'une permanence informatique qui consiste à assister les administrés dans n'importe quelles démarches administratives dans lesquelles ils pourraient rencontrer des difficultés.

Après débat, l'ensemble du conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour cette proposition.

Pour cela, il faut proposer un jour et avoir une salle à disposition qui serait équipée de matériels informatiques que seraient laissés à libre usage.

N.B : L'initiation basique peut se réaliser sur 10 séances avec une participation financière retenue au prorata du quotient familial

Lors d'une commission du CCAS, il avait été proposé que le coût pourrait être pris en charge sur le budget CCAS.

Approbation du compte rendu du 22 septembre 2020

Bernard BORDET ouvre la séance du conseil municipal par l'approbation du compte rendu de la séance du 22 septembre 2020 par les élus présents.

Le compte rendu du 22 Septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

A. FINANCES

1. Autorisation signature emprunt- clôture budget travaux école

Le Maire a présenté quatre propositions bancaires pour l'emprunt prévu au plan de financement initial du projet puis au budget primitif 2020. C'est la proposition de La Banque Postale pour un emprunt de 160 000 euros sur vingt ans avec un taux d'intérêt à 0.68% comprenant des échéances trimestrielles allant de 2003,40€ à 2311,29€ qui a fait l'unanimité au sein du Conseil Municipal.

Accord du Conseil Municipal.

2. Avenant pour répartir les dépenses du marché assainissement de l'impasse des peupliers commune/CCVSA

Monsieur Le Maire expose que la Commune du Mazeau a mandaté un Maître d'œuvre (Aménagement Ingénierie VRD) pour suivre les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif ainsi que pour la création d'un réseau de gestion des eaux pluviales, pour l'Impasse des Peupliers.

Le marché de travaux a été signé par la commune du Mazeau avec la société SOTRAMAT de Fontenay le Comte, en distinguant les travaux de création du réseau d'eaux pluviales et les frais engendrés par les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif.

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise ayant pris la compétence « assainissement collectif » au 1er janvier 2020, il convient donc de conclure un avenant actant la répartition des travaux. En effet, les travaux de création du réseau d'eaux pluviales sont à la charge de la Commune du Mazeau, et les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif à la charge de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

Accord du Conseil Municipal.

3. Affectation des budgets annexes : TRANSPORT SCOLAIRE et TOURISME ET LOISIRS

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame GROUSSET Sylvie, Adjoint au Maire, adopte les comptes administratifs 2020 des budgets annexes Transport scolaire et Tourisme et Loisirs comme suit :

► BUDGET ANNEXE TOURISME ET LOISIRS :

FONCTIONNEMENT	En euros
Dépenses de fonctionnement	0,00
Recettes de fonctionnement	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat de clôture l'exercice 2019	-1 658,10
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020	-1 658,10

INVESTISSEMENT	En euros
Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat de clôture l'exercice 2019	+66 551,30
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2020	+66 551,30

► BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE :

FONCTIONNEMENT	En euros
Dépenses de fonctionnement	0,00
Recettes de fonctionnement	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat de clôture l'exercice 2019	+13 301,67
Résultat de fonctionnement cumulé au 29 février 2020	+13 301,67

INVESTISSEMENT	En euros
Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat de clôture l'exercice 2019	+7 876,00
Résultat d'investissement cumulé au 29 février 2020	+7 876,00

Les résultats de ces budgets annexes seront intégrés au budget principal 2020 par décision modificative.

Accord du conseil municipal.

4. Admission non-valeur – facture OM ex BAR-TABAC

Le conseil municipal a décidé de prendre en charge les dernières créances concernant les ordures ménagères d'un montant de 163,16 euros datant de l'exercice 2017.

Accord du Conseil Municipal

5. Adhésion CNP- mis en concurrence 2021

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, pour une période de 4 ans à compter du 1er janvier 2022. L'échéance du contrat groupe actuel est fixée au 31 décembre 2021.

Ce contrat groupe permet aux collectivités et établissements publics intéressés de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et d'autre part d'une mutualisation des risques pour les structures qui comptent un nombre d'agents affiliés à la CNRACL inférieur à des seuils qui restent à définir (ce seuil est fixé à 30 agents dans le contrat actuel).

Le Maire propose à l'assemblée de donner autorisation au Centre de Gestion pour intégrer la « collectivité ou établissement public » dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Accord du Conseil Municipal.

B. URBANISME

1. Devis pour les volets des logements communaux

Les 13 paires des volets du logement communal situé route de Sainte-Christine nécessite d'être changé. Deux entreprises ont été sollicitées afin de réaliser plusieurs devis : volets PVC et volets ALU. Au vu de ces derniers, le Conseil Municipal retient la proposition de l'Entreprise FABIEN pour des volets en PVC pour un coût total de 11 060,04 euros.

Accord du Conseil Municipal

2. Devis pour les sanitaires publics

A ce jour, les devis n'ont pas été fournis, il y'a deux rendez-vous de programmés pour la semaine prochaine. Dossier à suivre.

3. Devis pour les travaux du bar-tabac

A ce jour, les devis n'ont pas été fournis, il y'a deux rendez-vous de programmé pour la semaine prochaine. Dossier à suivre.

4. Acquisition de la parcelle de Mr SOULET -C 684 b

Afin de faciliter les manœuvres de véhicules motorisés dans la rue des Bas Des Eaux n°2, Monsieur SOULET propose de céder une partie de parcelle qu'il a fait lui-même cadastrer à ses frais.

Accord du Conseil Municipal pour cette acquisition pour un euro symbolique ainsi que les frais notariés.

5. Vente des peupliers du communal -C 278

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un lot de 421 peupliers du Communal (C-278) est à vendre. Plusieurs entreprises ont été contactées et deux ont fait des propositions :

- Entreprise GARNICA : 25 380 € HT ;
- Entreprise ARCHIMBAUD : 20 750 € HT.

A l'unanimité le Conseil Municipal retient la proposition de l'Entreprise GARNICA.

6. Présentation du projet réseaux travaux et enfouissement SYDEV

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre avec le SYDEV, lui-même et les adjoints a eu lieu afin d'aborder les projets d'enfouissement de réseau en corrélation avec les financements actuels. Certains travaux de ce type peuvent être financés jusqu'à 70%.

Le coût total de l'opération envisagée sur la commune s'élève à 165 000 euros, une fois les subventions accordées, le coût à la charge de la commune serait de 64,256 euros.

Ces travaux sont envisagés pour l'année 2022.

Accord de principe du conseil municipal afin d'obtenir une étude plus détaillée.

C. COMMUNICATION

1. Validation du devis du prestataire choisi pour le site internet ;

Le Maire présente aux élus un tableau récapitulatif des coûts de plusieurs prestataires pour la création du site internet de la commune.

Le Maire donne la parole à Floriane BOURREAU, secrétaire de Mairie qui a pu tester le fonctionnement de deux sites Internet qui paraissaient les plus adaptés à la commune au vu de leur coût financier.

Pour un coût d'investissement en de 620 € HT pour les deux premières années sans autres coûts.
Puis 350 € HT chaque année de fonctionnement du site Internet.

Le site Internet pourrait être en service dès le mois de novembre 2020.

A l'unanimité le Conseil Municipal retient la proposition de l'Entreprise RESEAU DES COMMUNES.

D. ELECTIONS

1. Désignation des conseillers municipaux pour la commission de contrôle des listes électorales ;

Les conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal pour constituer la commission de contrôle des listes électorales communales sont Madame HERHARD Anne-Marie et Monsieur BRETON Philippe.

Un délégué de l'administration désigné : Madame GIRAUD Marie-Noëlle

Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance : Madame FRERE Chantal

Accord du conseil municipal.

E. QUESTION DIVERSES

- Projet Aire de Camping-Car : Tarification des bornes, il y'aura une décision à prendre concernant les différents devis proposés par Stéphane LUCAS.
- Clôture de l'école : Devis à faire réaliser pour la sécurisation de l'école.
- Lotissement Le Dezais : Signature pour la vente d'une parcelle sur le lotissement LE DEZAIS. En Janvier 2021 : 4 parcelles seront vendues et 4 compromis de vente supplémentaires seront signés. Donc le Lotissement devrait compter 8 habitations construites fin 2021 sur 14 lots à vendre.
- La préfecture a transmis la liste des représentants retenus pour la CCID.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

BORDET Bernard

#signature#



Le Maire